
3^{ème} RALLYE REGIONAL VHC DU TRIEVES LE 31 JUILLET et 1^{er} AOÛT 2021 REGLEMENT PARTICULIER RALLYE VHC

PROGRAMME - HORAIRES - ENGAGEMENTS - VERIFICATIONS - OFFICIELS-
ASSURANCES- EPREUVES SPECIALES - RECLAMATION - APPEL.
IDENTIQUE au 35^{ème} RALLYE Régional du TRIEVES 2021

Le 3^{ème} RALLYE VHC du TRIEVES compte pour le Championnat des Rallyes VHC de la Ligue Rhône Alpes du Sport Automobile, la Coupe de France des Rallyes (coef.1) et le Challenge VHC de l'ASA Dauphinoise s'il peut être organisé.

(Inscription obligatoire)

Les VHC partiront devant les voitures modernes.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Dauphinoise organise le 3^{ème} Rallye historique du TRIEVES en qualité d'organisateur administratif et le CORAT en qualité d'organisateur technique.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Rhône Alpes. Le 3 MAI 2021 sous le **numéro R 14** et par la FFSA sous le permis d'organiser **numéro 281** en date du 3 MAI 2021.

Secrétariat du Rallye : ASA Dauphinoise

Lieu, tél : Maison Départementale des Sports 7 Rue de l'Industrie 38320 EYBENS 04 76 33 09 63

Site internet -> www.asadauphinoise.com Mail : contact@asadauphinoise.com

1.1P. OFFICIELS

Commissaire Technique Responsable :

Christian RACHEX licence N°44181

ARTICLE 1.3P REGLEMENTATION TECHNIQUE

La réglementation technique de base est contenue dans l'Annexe K et J du Code Sportif de la FIA. Les Annexes K et J complètes (voitures éligibles, préparation sécurité, publicité), particulières aux Véhicules Historique de Compétitions, sont également disponibles sur le site www.ffsa.org

Le Passeport Technique Historique FIA International (PTH) ou le Passeport Technique Historique FFSA National (PTHN) est obligatoire pour prendre part à un rallye VHC,J2 compris (sauf groupe Rallye Classic de Compétition). En cas de modification de tout ordre, sa mise à jour par la FFSA est impérative, toute voiture devant être strictement conforme à son PTH inter/PTHN.

La FFSA reste propriétaire du PTH inter/PTHN qui doit obligatoirement être signée par le concurrent. Tout changement de propriétaire doit être indiqué. Le passeport technique fédéral est obligatoire pour toute voiture appartenant à un licencié FFSA.

Tout concurrent ayant une demande de PTH en cours d'étude par les membres de la commission d'homologation VHC et souhaitant participer à une épreuve, pourra contacter le service technique VHC, via un courrier (ou courriel) avec la copie de sa fiche d'engagement, afin d'obtenir une dérogation pour pouvoir participer à cette épreuve en Catégorie Classic.

Dans ce cas, pas de passeport 3 volets « classic » délivré, seule l'attestation est nécessaire. La voiture est admise en catégorie Classic sous réserve que les équipements de sécurité soient en conformité avec les exigences en vigueur au jour du rallye.

L'utilisation de phares et rampes de phares, à LED ou à XENON est interdite

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard général des rallyes FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 3^{ème} Rallye Historique du Trièves 2021 doit remplir sa demande exclusivement en ligne en se rendant sur le site internet de l'ASA Dauphinoise www.asadauphinoise.com (rubrique engagements épreuves)

La demande d'engagement est disponible en ligne à l'adresse <https://engagement.ffsa.org/>

La feuille de demande d'engagement doit être dûment complétée **EN LIGNE** puis imprimée et envoyée par la poste avec le règlement des droits d'engagements au plus tôt le **Lundi 16 juin 2021** et au plus tard le **Lundi 19 Juillet 2021** (cachet de la poste faisant foi). A **ASA DAUPHINOISE Maison des Sports, 7 Rue de l'Industrie 38320 EYBENS**

Attention : Toute feuille d'engagements non saisie en ligne sur le site <https://engagement.ffsa.org/> ou feuille d'engagement reçue sans règlement des droits d'inscriptions ne sera pas prise en compte.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 30 voitures maximum. En fonction du nombre de voitures inscrites en moderne limité à 150. L'organisation se réserve le droit de faire évoluer le nombre d'inscrit dans l'une ou l'autre catégorie (moderne ou historique) pour un maximum de l'ensemble des participants à 180 voitures.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **270 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **540 €**

ATTENTION : Prévoir **2 chèques** de caution lors des vérifications administratives :

- 100 € pour la cellule de chronométrage (à l'ordre de la société **LCCHRONO**)
- 300 € pour la cellule GPS de sécurité (à l'ordre de **VDS Racing**)

Les chèques seront restitués lors du retour des cellules.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

En cas de forfait les droits d'engagement seront remboursés après la déduction suivante, et à condition que le forfait soit signalé par écrit :

- 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant l'épreuve.
- 50 % dans tous les autres cas.

Les chèques seront mis en banque le **Lundi 26 Juillet 2021**.

3.3P ORDRE DE DEPART

3.3.1P Pour la 1^{ère} ETAPE du rallye, le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

Pour l'étape suivante, le départ sera donné dans l'ordre du classement provisoire hors pénalités routières

3.3.2P Attribution des numéros de course : se fera dans l'ordre croissant des groupes et classes suivant :

Groupe 4/5, groupe B et A, Groupe 2, Groupe 3, Groupes N et 1, le tout dans l'ordre décroissant des cylindrées.

Dans chaque classe il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures)

ARTICLE 4P. VOITURES AUTORISEES

Sont autorisées les voitures à définition routière, de l'annexe K et J en vigueur, homologuées FIA/FFSA pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, I, IR, et J1 et J2 (de 1947 à 1990)

(Sont admises dans un classement séparé, les voitures de la catégorie Rallye Classic de Compétition de 1977 à 1981 en possession d'un passeport technique 3 volets délivré par un commissaire technique qualifié.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye du Trièves 2021 représente un parcours de **131,51 kms**.

Il est divisé en 2 étapes intégrant 1 section dans l'étape 1 et 2 sections dans l'étape 2.

Il comporte **5 épreuves spéciales** d'une longueur totale de **40 kms**

Les épreuves spéciales sont les suivants :

ES 1 - Col de Mens (sens Tréminis-Stbaudille)1 Passage	6,86 kms
ES 2/4 - Saint Jean d'Hérans 2 Passages	5.50 km
ES 3/5 - Montvallon-Le Percy 2 Passages	11.07 kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.1P. Attention :

Les reconnaissances sont limitées à 2 jours et le nombre de passage par équipage à **3 maximum** par spéciale.

Les reconnaissances seront autorisées :

DIMANCHE 25 JUILLET 2021 et VENDREDI 30 JUILLET 2021 de 8h à 12h et de 14h à 18h

Ces 2 jours de reconnaissances n'autorisent en aucun cas les excès de vitesse. Le code de la route doit être respecté. Des contrôles seront effectués et **les sanctions appliquées** conformément au règlement standards FFSA.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques RALLYE VHC

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques RALLYE VHC.

A aucun moment du Rallye, il ne sera établi un classement général toutes périodes confondues.

ARTICLE 10P. PRIX

Tous les équipages ayant terminé l'épreuve seront récompensés

PRIX EN ESPECES : Il n'y a pas de dotation en prix

**La remise des prix se déroulera le DIMANCHE 1^{er} AOÛT 2021
Salle des Fête Des Sagnes à Mens à partir de 17h30.**

Un pot sera offert après la remise des prix par le CORAT